

vivent dans des régions métropolitaines, et qu'il est important que le gouvernement s'occupe de ce problème particulier. Le très honorable représentant a déclaré à Vancouver qu'un gouvernement libéral accorderait plus d'aide à la construction d'habitations à bon marché. Ses propos ont peut-être plus de poids du fait qu'il a créé l'expression «société juste».

Un autre personnage, peut-être moins éminent que le premier—et qu'on pourrait même considérer comme croulant puisqu'il nous a quitté pour l'autre endroit—le leader du gouvernement à l'autre Chambre a dit dans un discours prononcé à Winnipeg le 29 mai dernier que les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires seraient réduits si le gouvernement libéral réussissait à réduire les dépenses et à équilibrer le budget. L'oracle de Delphes n'aurait pas fait mieux. La plupart des gens en ont conclu que les dépenses seraient réduites, que le budget serait équilibré et que, bien sûr, les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires seraient réduits. Comme nous le savons tous, c'est l'inverse qui s'est produit.

Afin de ne pas laisser hors de mon préambule le ministre actuellement responsable du logement, je citerai ses remarques du 13 juin, cette fois encore à Vancouver, rapportées par la Presse canadienne:

«Le premier ministre a pour politique de ne pas faire de promesses électorales coûteuses.» C'était pour obtenir un mandat qui lui donnerait la liberté d'attaquer les hauts taux d'intérêt, le chômage et la pénurie de logement.

**M. Woolliams:** Qui a dit cela?

**M. McCleave:** Le ministre des Transports actuel. Les hauts taux d'intérêt ont encore monté; le chômage a encore augmenté et la pénurie de logement est encore plus aiguë. Voilà les programmes et les politiques—on pourrait appeler cela du baratin—que l'on a offerts aux Canadiens l'année dernière sur le sujet crucial du logement.

Quant aux quatre crédits de \$1 auxquels on nous a demandé de donner notre bénédiction, je crois que les propos échangés entre le député d'Edmonton-Ouest et le ministre devant le comité des prévisions budgétaires en général, lors de sa séance de jeudi dernier, 27 février, en donnent une bonne explication. Je citerai un extrait de la page 241 des procès-verbaux:

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est tout ce que je voulais savoir, sauf pourquoi vous le demandez dans le budget supplémentaire.

L'hon. M. Hellyer: Lorsque nous avons songé à proposer des modifications à la loi dans quelques

[M. McCleave.]

semaines, il nous fallait des pouvoirs statutaires qui nous permettent de continuer entre-temps. Dans ce contexte, il est logique de procéder ainsi.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous venez de me dire que ce crédit vous reportera jusqu'au 31 mars 1970?

L'hon. M. Hellyer: Il est toujours possible que le Parlement n'adopte pas la loi,...

En voilà une bonne! Nous pourrions ne pas approuver une mesure législative tellement nécessaire à la mise en œuvre du programme.

... ou un camion peut nous passer dessus.

C'est le *nous* de majesté. Et voici la suite de la citation:

Il est toujours sage d'avoir des réserves.

L'hon. M. Lambert: Et cela nous servira de coussin. Surtout que cela allait passer sous la guillotine. Monsieur le ministre, vous m'avez entendu dire à M. Drury, que beaucoup d'entre nous considérons ce procédé très mauvais. Ce serait beaucoup plus juste et, en fin de compte, vous auriez davantage à présenter des modifications législatives statutaires plutôt que de procéder par crédit de \$1.

L'hon. M. Hellyer: Nous en prenons note. Je serai heureux de proposer des amendements à la loi afin de hausser les limites.

Il semble évident, d'après les propos échangés et, sûrement, d'après toutes les questions qui sont demeurées sans réponse au comité, qu'on a eu recours à cette mesure comme à un expédient. Le ministre a dû en faire sourciller un bon nombre au comité, lorsqu'il a laissé entendre que le Parlement n'approuverait peut-être pas une mesure législative et que c'était là un moyen utile d'arriver au but. A mon avis, les problèmes du logement au Canada exigent plus que le recours à des expédients. Les questions que je voudrais poser au ministre concernent les quatre crédits de \$1 que j'ai mentionnés. Ces crédits augmentent les montants que l'on peut affecter aux prêts directs et j'aimerais savoir dans quelle mesure ils se rapprochent des plafonds actuels. Le maximum actuel est de 4,600 millions de dollars et le nouveau maximum proposé, de 5,200 millions. Au sujet des prêts directs consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le ministre pourrait-il me dire tout d'abord où nous en sommes présentement. Il pourrait peut-être nous indiquer quand il prévoit que ce nouveau plafond sera atteint.

• (5.20 p.m.)

Ma deuxième question est semblable et porte sur le crédit suivant, le crédit L117b qui traite des résidences d'étudiants. Il est proposé de porter le plafond de 350 à 475 millions de dollars, aux termes de l'article